

Secrétariat général

Désignation

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 février 2020

**OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SEINE-SAINT-DENIS HABITAT –
REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT DÉSIGNÉ AU
TITRE DE PERSONNALITÉ QUALIFIÉE.**

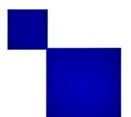
Mesdames, messieurs,

La composition des conseils d'administration des offices publics de l'habitat et les modalités de désignation de leurs membres sont prévues aux articles R421-4 et suivants du Code de la construction et de l'habitation.

Le conseil d'administration de Seine-Saint-Denis Habitat est composé de vingt-sept administrateurs dont dix-sept sont désignés par l'assemblée départementale.

Ces derniers se répartissent en trois catégories de membres, dont il convient de rappeler que seules les deux premières citées représentent le Département au conseil d'administration :

- six conseillers départementaux,
- neuf personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales, dont trois d'entre elles ont la qualité d'élus d'une collectivité territoriale du ressort de compétence de l'office, autre que celle de rattachement,
- deux représentants d'associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.



M. Alexis Meffre qui siégeait en tant que personnalité qualifiée au conseil de l'office depuis notre décision du 14 décembre 2017, est démissionnaire de son poste d'administrateur. Il nous revient par conséquent de pourvoir à son remplacement.

Je vous propose de désigner M. Michel Hoen, militant associatif du logement et ancien vice-président d'un office communal, en qualité de personnalité qualifiée au conseil d'administration de Seine-Saint-Denis Habitat.

Le président du conseil départemental,

Stéphane Troussel

Délibération n° du 27 février 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SEINE-SAINT-DENIS HABITAT – REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT DÉSIGNÉ AU TITRE DE PERSONNALITÉ QUALIFIÉE.

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R421-4 et suivants,

Vu sa délibération n°2017-XII-81 du 14 décembre 2017 relative au conseil d'administration de l'office public de l'habitat issu de la fusion de Seine-Saint-Denis Habitat et de Romainville Habitat et à la désignation des représentants du Département et des représentants d'associations,

Vu la démission de M. Alexis Meffre du 2 septembre 2019,

Vu le rapport de son président,



après en avoir délibéré,

- DÉSIGNE M. Michel Hoen en qualité de personnalité qualifiée au conseil d'administration de Seine-Saint-Denis Habitat, en remplacement de M. Alexis Meffre.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.